



Québec, le 14 février 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1er étage, Bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4



Cher collègue,

Le 7 décembre dernier, le député de René-Lévesque inscrivait au feuilleton une question concernant l'engagement de monsieur François Legault de regrouper les centres de traitement informatique (CTI).

Tel qu'annoncé le 4 février dernier, notre gouvernement entamera cette année la consolidation des CTI selon un échéancier de trois ans, faisant passer, à terme, leur nombre de 457 à deux. En plus du regroupement physique des centres, une gestion optimisée du traitement et du stockage par le recours prioritaire à l'infonuagique publique, ainsi que la mise en place d'un service gouvernemental de traitement et de stockage (SGTS), permettront de générer des bénéfices à l'échelle gouvernementale, tout en assurant efficacité et sécurité.

Pour conclure, rappelons que les Québécoises et les Québécois méritent que leur gouvernement soit le plus efficace possible. Ainsi, il est essentiel que ses infrastructures informatiques et que le traitement et le stockage de ses données soient parfaitement alignés avec l'évolution des technologies.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Éric Caire  
Ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale